

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 27 JUIN 2018

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUD,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. André LABARTHE,
Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Henriette BONNET (à partir de 20 heures – rapport 27).
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. David CORBIN.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. André LABARTHE.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 33

Monsieur Pierre SERENA a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**28 - GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX CONTROLES
TECHNIQUES REGLEMENTAIRES DES BATIMENTS**

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose que la Communauté de Communes du Piémont Oloronais avait constitué en 2014 un groupement de commandes pour les Contrôles Techniques Réglementaires des Bâtiments.

Ces marchés ainsi que la convention constitutive sont arrivés à terme au 31/12/2017.

Un nouveau groupement de commande est en cours de constitution pour la période 2018-2020 et a pour objet de permettre aux collectivités d'obtenir des tarifs préférentiels.

Les prestations proposées seront réparties en 4 lots :

- Lot 1 : Électricité, Gaz, SSI.
- Lot 2 : Ascenseur, Porte, Levage
- Lot 3 : Équipements sportifs, Aire de jeux
- Lot 4 : Qualité de l'Air

Chacune de ces prestations est, bien entendu, à la carte, et libre choix est laissé à la collectivité de sélectionner tout ou partie d'entre elles.

Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

La Commune d'Oloron Sainte-Marie souhaite s'engager dans cette démarche avec la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

A cette fin, une convention constitutive a été établie et prend acte du principe et de la création du groupement de commandes.

Elle désigne la Communauté de Communes du Haut-Béarn comme coordonnateur.

En vertu de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, il s'agira d'un groupement de commandes, avec :

- Signature d'une convention constitutive de groupement,
- Désignation d'un coordonnateur chargé de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire,
- Si la création d'une Commission d'Appel d'Offres était nécessaire, notre représentant pourrait être Monsieur Gérard ROSENTHAL,
- La commission est présidée par le représentant du coordonnateur,
- Signature et notification des marchés.

L'exécution des marchés sera assurée par chaque membre du groupement.

Vu cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte** le présent rapport,
- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour les Contrôles Techniques Réglementaires des Bâtiments,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les procédures administratives nécessaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour les Contrôles Techniques Réglementaires des Bâtiments,
- **DESIGNE** Monsieur Gérard ROSENTHAL membre de la Commission d'Appel d'Offres.

Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 27 juin 2018.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 03/07/2018

Hervé LUCBÉREILH





Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 02/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 02/07/2018